



2F05

### LÉGENDE

- Limite communale
  - Limite de l'Agglomération
  - Trait de côte
  - Limite de zonage
  - ★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - Axe de bande d'implantation (largeur 5m)
  - Marge de recul
  - Ligne d'implantation
  - Linéaire commercial à préserver
  - Emplacement réservé (ER)
  - Espace boisé classé (EBC)
  - Espace boisé classé linéaire (EBC)
  - Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation spatialisée (OAP)
  - Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation sans règlement
  - Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation Patrimoine bâti traditionnel et balnéaire
- Protections patrimoniales au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme**
- ★ Élément ponctuel
  - Élément linéaire
- Éléments surfaciques :**
- Morphologie urbaine singulière
  - Autres éléments surfaciques (ensembles bâtis, bâtiments, quereux, ...)
- Protections environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme**
- Ruisseaux, canaux et fossés
  - Arbre isolé
  - Alignement d'arbres
  - o-o-o-o-o haie
  - Espace vert
- Secteurs humides et inondables**
- Zones humides
  - Secteurs soumis à des risques d'inondation
  - Secteurs soumis à des risques d'inondation de type centennale
- Autres éléments réglementaires**
- Bande des 100 m (loi littoral)
  - Risque d'érosion de falaise
  - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
  - Éléments linéaires de compensation ou d'évitement au titre de l'article R 151-31 2° du code de l'urbanisme
  - Secteurs de compensation ou d'évitement au titre de l'article R 151-31 2° du code de l'urbanisme

Sources des données : cadastre - DGIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de **La Rochelle**  
ÉTRE ENSEMBLE À UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire  
Pôle Développement Urbain  
Service Connaissance du Territoire et Cartographie  
pour la Direction des Études Urbaines

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal



### 5.2.1 - Plan de zonage

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
...				
10	19 Décembre 2024	Mise en compatibilité par déclaration de projet n° 3	CL	CV / BH
11	19 Décembre 2024	Mise à jour N° 4	CL	CV / BH
12	29 Janvier 2026	Modification N°2 + Mise à jour N°5	CL	CV / BH

Echelle : 1 : 2 000  
**plan\_521\_2F05**  
 Édité le : 18/12/2025

Lien et nom du fichier informatique : M:\Con\Car\UR\PLUi\QG\PROJET\_CONTR\UR\projets\_agis\_plu / plu\_modification\_